



COMPTE - RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Document
DIR-FO-004-010

Page 1 / 5

Date de création
16 mars 2023

Version
V0

Ordre du jour de la séance du 16 mars 2023

- I.** Approbation du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2022
- II.** Bilan des CVS de 2022
- III.** Activités et animations
 - ✓ SAJ créneau pour l'activité sportive au gymnase
- IV.** Repas
 - ✓ Résultat enquête au sujet des repas des Lieux de Vie à priori trop copieux ou trop riches
 - ✓ Temps de repas 3/4h pour déjeuner au self
- V.** Travaux
 - ✓ Projet de travaux en 2023 dans les Lieux de Vie
- VI.** Effectifs et moyens humains
 - ✓ Création d'une équipe « volante » 2 personnes qui interviendraient pour activités, animation dans les différents services FAM FAS

LISTE DES PARTICIPANTS

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Représentants des adolescents de l'IMPro			
Lucas BRENCCKLE	Sorti établissement	Nathan OTT	Sorti établissement
Tom LE LOUP	Tom	Alexandre HAUCK	Hauks
Accompagnateur : Véronique Chluam	Chluam	Accompagnateur : Véronique Chluam	Chluam
Représentants des adultes du FAS, FAM, FHTH et SAJ			
Sandra LOGEL (SAJ)	Exuad	Kévin KELLER (FHTH)	Sorti FHTH
Accompagnateur :		Accompagnateur :	
Marjolaine MATIC (FHTH)	Myliane	Luc SCHMECKEBIER (FAS)	LUC
Accompagnateur : Mayeue RINGEL	Ringel	Accompagnateur :	
Représentants de l'exercice de l'autorité parentale en IMPRO			
Mme Marie-France WINGENDER	Wingender	M. Serge KAYSER	Kaysers
Représentants des représentants légaux des adultes			
Mme Marie-France BASTIAN Présidente	Bastian	Mme Annetta VERDUN	Verdun
Représentants des professionnels			
Mme Mylène FATH	Fath	Mme Aïcha CURTO	Exuad
Président du Groupement d'Expression du Travail Adapté (GETA)			
M. Claude WEIDNER			
Représentants du Conseil d'Administration			
M. Bernard WEBER	Weber	Mme Mireille ILLAT	Illat
Directrice			
Mme Magaly HAEFFELLE	Haeffelle		
Assistent également			
Mme Mélanie WESTERMEYER Cheffe de service	Westermeier	Mme Marina SCHNEIDER Secrétaire de Direction	Schneider

Madame BASTIAN ouvre cette nouvelle séance du Conseil de la Vie Sociale (CVS) à 14h00. Elle souhaite la bienvenue à Monsieur WEIDNER, nouveau représentant du Conseil et président du GETA. Un tour de table est fait.

Suite à la réforme des CVS, le nouveau règlement intérieur a été validé par le CVS du 06 octobre 2022 et par le Conseil d'Administration dans sa séance du 14 décembre 2022 et a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Madame HAEFFELE rappelle que le CVS, n'est pas un collecteur des besoins d'interventions techniques, ni un recueil de la liste de courses. Les demandes de réparations, d'aménagement, d'achat de matériel, ... sont à voir avec le chef de service et/ou le service technique. Le CVS doit permettre l'expression des usagers sur leur vie au sein du Centre de Harthouse. Il est également souligné l'importance du rôle de l'accompagnateur dans la préparation du CVS et le délai de transmission des propositions de points à mettre à l'ordre du jour, par le biais du secrétariat du CVS (3 semaines avant le CVS).

Madame BASTIAN indique que le point « divers » a été supprimé afin de pouvoir aborder tous les points mis à l'ordre du jour et permettre à chaque représentant des usagers de s'exprimer. Il est important que les accompagnateurs des représentants préparent les réunions en amont. Les dates des CVS sont fixées à l'avance pour permettre aux accompagnateurs de préparer ce temps institutionnel, en réfléchissant à des questions à poser et d'organiser dans le service des temps d'échanges permettant de préparer et échanger sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Points	Echanges/Discussions	Avis / Propositions
I. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2022		Le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2022 est approuvé.
II. Bilan des CVS de 2022	Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) s'est réuni 2 fois. Le nombre de réunion est en progression après une suspension des séances du fait du COVID (1 seule réunion en 2020 et aucune en 2021). Le CVS a discuté du besoin de renforcement en termes de moyens humains et de besoins d'équipement et de rénovation des locaux existants. Le CVS a également évoqué l'insuffisance d'offres en nombre de lits FAS, FAM et éventuellement MAS.	Le bilan sera transmis avec le compte-rendu.
III. Activités et animations ✓ SAJ créneau pour l'activité sportive au gymnase	Madame WESTERMEYER informe que le gymnase est occupé par le SAJ pour l'activité sportive chaque vendredi de 13h30 à 14h30.	
IV. Repas ✓ Résultat enquête au sujet des repas des Lieux de Vie à priori trop copieux ou trop riches	Madame HAEFFELE informe que les retours sont plutôt positifs de manière globale. Lorsqu'un service rencontre un dysfonctionnement, un mail est adressé à la cuisine, ce qui permet également d'avoir une traçabilité. • Dali, manque de nourriture et le dessert « plaisir » du dimanche soir a été enlevé.	Lancement d'un questionnaire flash sur le repas de midi, sur un jour précis avec « smiley » concernant la qualité et la quantité des repas servis au self et ceux dans les Lieux de Vie.

✓ Temps de repas 3/4h pour déjeuner au self	• Chagall, trop de nourriture. • Foyer d'Hébergement, le poisson pané est apprécié. • IMPro, les jeunes sont en apprentissage et ont faim, mais le manque de diversité les rebutent. L'éducatrice indique qu'un travail éducatif est réalisé dans l'alimentaire. Une nouvelle dynamique est apportée avec les menus à thème. Elle signale qu'il n'y a plus de commission des menus. Madame HAEFFELE explique qu'au vu de l'inflation exponentielle actuelle, la cuisine doit rester vigilante aux coûts, tout en confectionnant des repas de qualité. Madame WINGENDER questionne au sujet du temps de repas. L'éducatrice explique que le temps de repas au self est de 1 heure afin de permettre à chacun de manger à son rythme et qu'un jeune à la possibilité de rester sur le service suivant si nécessaire pour terminer son repas.	Les cheffes de service veilleront à faire un retour de la cuisine à leurs équipes en réunion de service et inversement le jour du constat. Chaque dysfonctionnement doit continuer à être remonté au service cuisine par mail.
V. Travaux ✓ Projet de travaux en 2023 dans les Lieux de Vie	Madame BASTIAN indique que des travaux de réfection des salles de bains et peinture sont à prévoir dans les Lieux de Vie. Madame HAEFFELE informe qu'un recensement des besoins a été réalisé en 2022 et que l'établissement a obtenu le financement pour la baignoire à hauteur variable du Cézanne.	Proposition de réaliser davantage de travaux de réfection, notamment pour les salles de bains.
VI. Effectifs et moyens humains ✓ Création d'une équipe « volante » 2 personnes qui interviendraient pour activités, animation dans les différents services FAM FAS	Madame BASTIAN souhaite des moyens humains supplémentaires pour la création d'une équipe « volante » de deux personnes dans les services des Lieux de Vie afin de combler une absence ou proposer des activités, des animations, ... Elle précise que les éducateurs assurent les rendez-vous médicaux et que par le passé c'était les infirmières. Madame BASTIAN souhaite que les résidents des Lieux de Vie bénéficient d'une troisième activité au Picasso dans la semaine. Madame HAEFFELE indique que l'établissement est déjà en sursis de plusieurs postes au niveau financier ou pour des remplacements d'agents en arrêt. Le point concernant l'accompagnement aux rendez-vous médicaux mérite d'être réinterrogé pour associer éventuellement les familles quand cela est possible. Le bénévolat est évoqué, mais les personnes contactées ne donnent pas suite. Madame WESTERMEYER informe que la plage horaire du service infirmier a été élargie, et que lorsque l'établissement fait appel à des infirmières libérales, elles donnent suite à condition qu'il y ait également du soin. Madame BASTIAN demande si des jobs d'été sont planifiés ?	Proposition de recruter davantage de personnel.

VII. Construction bâtiment	Madame WESTERMEYER indique que les recrutements sont compliqués, les candidats ne souhaitent plus s'investir et posent leurs conditions. Pour le moment des mensualités sont prévues pour les services qui en ont fait la demande. La représentante des adultes questionne au sujet du devenir du FHTH. Madame HAEFFELE indique que le risque a été réduit en limitant le nombre de personnes accueillies à 18. Le reclassement du FHTH en 5ème catégorie a été demandé. Une recherche active de nouveaux logements sur le secteur de Haguenau, pas trop loin du centre-ville, est en cours. Elle indique que dans un contexte particulièrement tendu autour de l'immobilier, l'établissement se tourne vers les futurs programmes en cours de construction. Un projet, de pré étude de faisabilité réalisée en interne, a été adressé à la direction de l'Urbanisme de la ville de Haguenau, fin 2022. La représentante informe des travaux entrepris au Vinci : rénovation de la cuisine et des salles de bains, nouvelle machine à laver, rafraichissement du papier peint. Les résidents travaillent leur autonomie et ce travail permet une prise de conscience (budget) pour un jeune qui projette d'aller en appartement. L'éducateur passe une à deux fois par semaine pour voir l'état d'avancement des travaux. Madame HAEFFELE informe qu'une demande de financement des études préalables à la reconstruction des bâtiments FAS/FAM (pour le coût de l'architecte) va être déposée auprès de la CNSA.	
		Poursuite de la réflexion pour lever l'avis défavorable du FHTH et pour reconstruire les FAS/FAM.

Calendrier des CVS 2023 :
- Lundi 19 juin, à 14h00.

La séance du 16 mars 2023 est levée à 16h00

La Présidente,
Marie-France BASTIAN

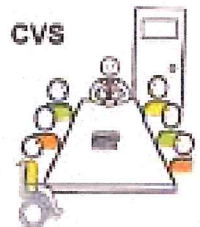
La Secrétaire,
Marina SCHNEIDER

BILAN DES CVS DE 2022

Le Conseil de la vie Sociale (CVS) s'est réuni 2 fois. Le nombre de réunions est en progression après une suspension des séances du fait du COVID (1 seule réunion en 2020 et aucune en 2021).

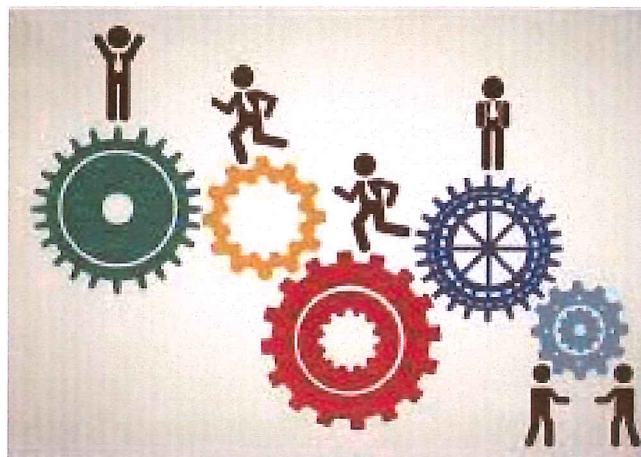
Le CVS a discuté du besoin de renforcement en termes de moyens humains et de besoins d'équipement et de rénovation des locaux existants. Le CVS a également évoqué l'insuffisance d'offres en nombre de lits FAS, FAM et éventuellement MAS.

Le CVS a également validé son nouveau règlement intérieur, suite à la réforme qui a pour objectif de donner davantage la parole aux usagers.



Le décret n°2022-688 du 25 avril 2022 apporte des modifications dans les CVS des ESMS sur la composition, le fonctionnement et les compétences des CVS.

Un rôle plus actif



- ➔ Le CVS est associé à la révision du projet d'établissement ou du service mentionné
- ➔ Il collabore tout particulièrement à la politique de prévention de la lutte contre la maltraitance
- ➔ Le CVS est par ailleurs entendu lors de la procédure d'évaluation
- ➔ Il est informé des résultats associés aux mesures correctrices à mettre en place

Le CVS doit désormais se doter d'un règlement intérieur

- ➔ Des modifications sur la terminologie : introduction de la notion de « personnes accompagnées »
- ➔ Le décret a pour objectif de renforcer le rôle du CVS et la participation plus globale des personnes accompagnées et de leur proche
- ➔ Le décret a pour objectif d'ouvrir la possibilité au CVS de faire appel au Défenseur des droits et à un médiateur